



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



APPEL D'OFFRES N°36/2026_SPA/RAC

**TERMES DE REFERENCE
ÉVOLUTION DU SITE WEB DU SPA/RAC**

Juillet 2026

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. CONTEXTE

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) a été créé en 1985 dans le cadre de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), afin d'assister les Parties contractantes dans la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).

Le SPA/RAC travaille en synergie avec les sept autres centres et composantes du système de la Convention de Barcelone, sous la supervision de l'Unité de coordination du PNUE/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). À travers ses initiatives et ses projets, le centre œuvre à préserver la biodiversité marine de la Méditerranée, tout en soutenant ses communautés et en préservant ses traditions marines pour les générations futures.

Afin de diffuser les connaissances scientifiques et techniques sur la biodiversité marine, les aires marines protégées, les Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et autres sites d'intérêt pour la conservation, de valoriser les résultats de ses activités et de renforcer la sensibilisation de ses différents publics, le SPA/RAC s'appuie notamment sur son site web institutionnel. Le Centre a récemment procédé à la refonte de celui-ci afin d'en faciliter la maintenance, d'améliorer l'expérience utilisateur et de disposer d'une plateforme évolutive capable d'accompagner durablement ses besoins en communication et en gestion des connaissances.

Le SPA/RAC met actuellement en œuvre plusieurs projets régionaux, dont le projet SEMPA, financé par l'Union européenne, qui vise à renforcer la gestion des aires marines et côtières protégées et à promouvoir des approches de conservation fondées sur les écosystèmes dans les pays bénéficiaires. Les activités du projet génèrent un volume important de contenus (actualités, publications, ressources techniques et supports de communication) qui nécessitent des outils adaptés de diffusion, de valorisation et de capitalisation.

Le SPA/RAC contribue également à la mise en œuvre du projet FishEBM MED, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui soutient l'intégration de la biodiversité dans la gestion des pêches et le développement d'une économie bleue durable. La stratégie de Knowledge Management and Communication du projet accorde une importance particulière à la diffusion des résultats, des bonnes pratiques et des enseignements tirés, afin d'en favoriser l'appropriation, la réplique et la pérennisation.

Les développements prévus dans le cadre de la présente consultation répondent aux objectifs de la stratégie de communication du SPA/RAC et contribuent notamment à renforcer la diffusion, la valorisation et la capitalisation des connaissances et des résultats des projets mis en œuvre par le Centre, en particulier SEMPA et FishEBM MED, conformément aux activités de communication et de gestion des connaissances prévues dans le cadre de ces projets.

2. OBJECTIF

La présente consultation a pour objet de faire évoluer le site web du SPA/RAC (www.spa-rac.org) par l'intégration de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles pages.

3. TACHES A ENTREPRENDRE

Le prestataire devra assurer le développement et l'intégration des fonctionnalités et pages présentées ci-dessous.

1/Publications :

Définition :

- Il s'agit de restitutions du travail du SPA/RAC : des études, des synthèses...
- Ils s'adressent à un public large comme : les financeurs, les chercheurs, toute personne intéressée par la conservation de la Méditerranée...
- Leur mise en page est plus travaillée et visuelle que pour les documents de réunion ou les décisions.
- Ces livrables sont liées à une ou plusieurs thématiques de travail du SPA/RAC.
- Ils peuvent être publiés dans une ou dans plusieurs langues.

Prestation demandée :

- Conception et mise en place de la page de publications, qui va remplacer celle-ci <https://legacy.spa-rac.org/en/publications>
- Présentation des publications avec leur image de couverture et leur titre.
- Les publications pourront être classées par date (classement appliqué par défaut), thématique et projet, via un système de filtre et recherche.
- Une même publication peut-être dans une ou plusieurs thématiques ou projets.
- Dans le cadre de la page consacrée aux initiatives du SPA/RAC dans les sites d'intérêt pour la conservation (voir section 6/Conception d'une page interactive avec cartographie dynamique et gestion documentaire), permettre également de filtrer les publications selon le site sélectionné.
- Dans le cas où la publication est disponible dans plusieurs langues, un texte ou une icône pourrait indiquer les différentes langues disponibles, sans que l'utilisateur ait à ouvrir la fiche de la publication.
- Prévoir un champ Description courte permettant de présenter brièvement le contenu de la publication. Ce champ ne sera pas obligatoire mais devra être disponible, afin d'améliorer la compréhension du document et d'encourager son téléchargement.
- S'inspirer, pour le système de filtres et de recherche, de solutions telles que :
 - o <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/general>
 - o <https://planbleu.org/publication/>
- Générer les pages des publications à partir des informations renseignées (date, projet, thématique, langues, etc.) et permettre leur affichage dynamique sur les pages des projets, des thématiques ou de toute autre rubrique pertinente.

2/Les Décisions :

Définition :

- Les « décisions » correspondent aux décisions adoptées par la Conférence des Parties (CdP) à la Convention de Barcelone, qui se réunit tous les deux ans.
- Il s'agit de documents officiels, également publiés sur les plateformes institutionnelles du système de la Convention de Barcelone.
- Le site web du SPA/RAC ne publie qu'une sélection des décisions présentant un intérêt pour la protection de la biodiversité en Méditerranée.
- Les décisions peuvent être disponibles en français, en anglais, en espagnol et en arabe.

- Les documents sont classés : par numéro de la Conférence des Parties (CdP) ; par leur référence unique (par exemple : IG.27/06).
- Le nombre de décisions publiées pour chaque Conférence des Parties sur le site du SPA/RAC est variable. À titre d'exemple, quatre décisions ont été publiées pour la CdP 2025, contre six pour la CdP 2023.

Prestation demandée :

- Conception et mise en place de la page de Décisions qui va remplacer celle-ci : <https://legacy.spa-rac.org/en/decisions>
- Garder la présentation en tableau qui permet une bonne organisation des documents
- Garder la barre de recherche pour faciliter l'accès à l'information, avec la CdP la plus récente en haut et les décisions de la même CdP ordonnées par numéro
- Améliorer la présentation de la page, par exemple en **regroupant visuellement la liste selon les différentes conférences**, avec un titre dédié et une explication des objectifs de la CdP. L'objectif est d'améliorer l'accès à l'information et d'avoir un affichage plus aéré, tout en aidant les non-initiés à mieux comprendre la raison de ces documents dans le site du SPA/RAC.

Conférence des Parties 2023 - Slovénie

CDP N°	ANNÉE	LIEU	RÉF	TITRE	LANGUES
CDP23	2023	SLOVÉNIE	IG.26/1	RESPECT DES OBLIGATIONS ET RAPPORTS	FR EN ES AR
CDP23	2023	SLOVÉNIE	IG.26/3	RAPPORT 2023 SUR LA QUALITÉ DE LA MÉDITERRANÉE ET RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE EN MÉDITERRANÉE	FR EN ES AR
CDP23	2023	SLOVÉNIE	IG.26/4	AMENDEMENTS AUX ANNEXES II ET III DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES ET À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN MÉDITERRANÉE	FR EN ES AR
CDP23	2023	SLOVÉNIE	IG.26/5	AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (ASP), AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES D'IMPORTANCE MÉDITERRANÉENNE (ASPIIM), ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES	FR EN ES AR
CDP23	2023	SLOVÉNIE	IG.26/11	PROCÉDURES RÉGIONALES HARMONISÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE UNIFORME DE LA CONVENTION SUR LA GESTION DES EAUX DE BALLAST EN MER MÉDITERRANÉE	FR EN ES AR
CDP23	2023	SLOVÉNIE	IG.26/14	PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2024-2025	FR EN ES AR

3/Documents de réunion :

Définition :

- Les documents de réunion sont les documents préparés dans le cadre des réunions organisées par le SPA/RAC.
- Ils sont publiés avant chaque réunion et accessibles uniquement aux participants. À l'issue de la réunion, ils sont mis à jour si nécessaire puis rendus publics.
- Ils sont généralement disponibles en anglais et en français.

Prestation demandée :

- Concevoir et mettre en place une nouvelle page Documents de réunion, destinée à remplacer la page actuelle : <https://legacy.spa-rac.org/en/reunions>
- Regrouper les documents par réunion, selon le principe de l'actuel site, afin d'en faciliter la consultation.
- Pour chaque réunion, prévoir une page dédiée comprenant un titre, un texte d'introduction de la réunion et la liste des documents. La présentation de la réunion a pour objectif de mieux contextualiser la réunion pour un public externe au SPA/RAC.
- Mettre en place un système de recherche et de filtres permettant de retrouver les réunions par date, type de réunion ou mot-clé.

- Conserver un mécanisme permettant de restreindre l'accès à certaines pages de documents lorsque cela est nécessaire.
- Afficher systématiquement, pour chaque réunion, sa date ainsi que son lieu (ville, pays ou réunion en ligne).
- Utiliser un modèle de présentation unique pour l'ensemble des réunions. Les documents seront présentés sous forme de tableau, organisé par catégories (documents de travail, documents d'information et documents de référence), avec au minimum les colonnes suivantes : numéro de référence, titre et langue.



4/Gestion des fichiers (documents de réunion, publications, décisions) en back-office :

- Proposer et mettre en place une solution pour la gestion et classification des documents dans le back-office de WordPress.
- La classification peut se faire par type de document :
 - o Décisions
 - o Réunions
 - Documents de travail
 - Document d'information
 - Documents de référence
 - o Publications
- Les documents devront également pouvoir être associés à des catégories facilitant leur classement et leur recherche, notamment :
 - o thématiques (sur le même principe que les actualités, par exemple : Aires marines protégées, Espèces menacées, etc.) ;
 - o sites ;
 - o pays ;
 - o et toute autre catégorie nécessaire pour répondre aux fonctionnalités décrites dans la section 6.

5/Référencement

- Proposition/évaluation de la pertinence des balises titres et contenus afin d'améliorer le référencement naturel du site
- Formuler des recommandations sur la sémantique et les contenus en fonction des publics cibles de chaque page. Par exemple :
 - o un langage de vulgarisation pour le grand public méditerranéen ;
 - o un vocabulaire technique pour les partenaires et experts ;
 - o un vocabulaire mettant davantage en avant les impacts, les résultats et les enjeux financiers pour les bailleurs de fonds.

6/Conception d'une page interactive avec cartographie dynamique et gestion documentaire

- Cette page, dont le titre provisoire pourrait être « SPA/RAC in action across Mediterranean sites », vise à illustrer la contribution du SPA/RAC à la préservation des sites marins et côtiers en Méditerranée, en valorisant les résultats des projets et études menés ou soutenus par le Centre.
- Il s'agit d'une page qui va regrouper différents éléments :
 - o carte interactive et son système de recherche / filtre et export
 - o Chaque site représenté sur la carte renverra vers une page dédiée (à créer)
 - o textes de présentation et indicateurs d'impact
- La page devrait être accessible en cliquant sur le bouton « retrouvez d'autres infos » au niveau de cette page : <https://spa-rac.org/fr/thematique/protection-des-aires-marines/>

Prestation demandée :

Il est demandé de réaliser la conception, le développement et l'intégration de cette page. Une description de ses différents éléments est présentée ci-dessous.

6.1 Visualisation géospatiale des sites

Chaque site marin et côtier (> 54 sites) où le SPA/RAC a réalisé une étude ou mené des actions de conservation sera représenté sur une carte (via une solution open source) à l'aide d'icônes cartographiques permettant d'identifier chaque localisation.

Le fond de carte doit être choisi en concertation avec le SPA/RAC afin de respecter les règles de l'UNEP/MAP en matière de représentation cartographique.

La carte doit comprendre ou être accompagnée d'un outil permettant de :

- rechercher un site
- filtrer les sites selon : différents critères, notamment :
 - o Bailleur de fonds
 - o Projet
 - o Statut de protection du site
 - o Pays
 - o ...

Exemple de présentation du système de filtre / recherche à titre indicatif :



En option, le prestataire pourra proposer une solution permettant d'exporter la carte avec les filtres sélectionnés, sous forme d'image ou dans un format vectoriel, si cette fonctionnalité est techniquement réalisable.

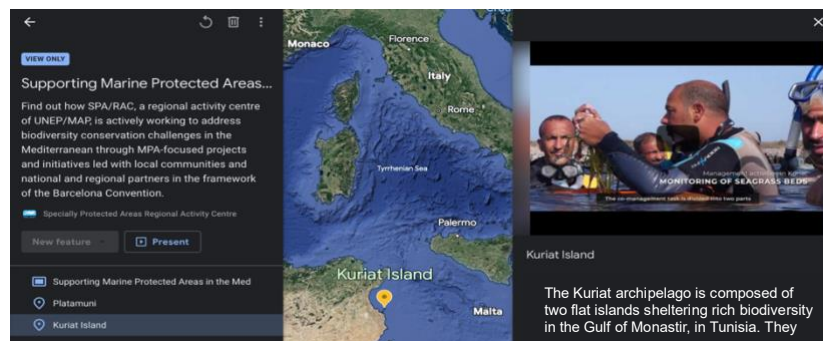
Chaque site sera cliquable et affichera une petite fiche comportant :

- Une photo ou une vidéo si disponible
- le nom du site
- le pays

- un court résumé
- un lien « Read More... »

Le lien « Read More... » redirigera directement vers **la page dédiée au site, disposant d'une URL unique sur le site web du SPA/RAC.**

Exemple de rendu sur Google Earth :



6.2 Modèle de page dédiée aux sites

Chaque site devra avoir **une page web dédiée**, accessible en cliquant sur le bouton Read more de la petite fiche.

Chaque page affichera **trois catégories** d'information :

- Données sur le site
- Description du site
- Description des activités du SPA/RAC au niveau du site, avec des icônes illustrant le type d'activités financées. La page devra permettre d'accéder facilement à la documentation associée au site. Cette documentation pourra être présentée directement sur la page ou accessible via la page "Publications", avec le filtre correspondant au site automatiquement appliqué. Le prestataire proposera la solution la plus pertinente en termes d'expérience utilisateur et de maintenance.

La page affichera également une sélection de photos ou de vidéos si disponibles

La prestation attendue consiste à concevoir et mettre en place un modèle de page que le SPA/RAC utilisera pour créer les pages de chacun des sites.

Des exemples d'informations et de contenus sont fournis en annexe. Ils concernent les sites suivants : **Îles Kuriat** (AMP en projet) et **Ain El Ghazala** (AMP).

6.3 Texte et indicateurs d'impact

L'objectif est de mettre en avant l'étendue, la cohérence avec les besoins stratégiques de la région et la continuité de l'action du SPA/RAC en faveur des sites marins et côtiers en Méditerranée, à travers de courts textes de présentation et messages clés, des indicateurs chiffrés accompagnés de visuels, avec si possible des compteurs dynamiques de données.

Les modalités de présentation seront proposées par le prestataire.

À titre indicatif, les indicateurs pourront notamment porter sur :

- Le nombre de sites étudiés ou accompagnés par le SPA/RAC
- Le nombre d'études et de documents relatifs aux sites d'intérêt pour la conservation
- Le nombre de projets régionaux
- La liste des bailleurs de fonds
- Type d'activités réalisées
- Objectifs stratégiques (AMP et biodiversité) auxquels les initiatives contribuent, exemples : Objectif 30 by 30 de la GBF, Goal 14 de la SDG
- Le nombre ou pourcentage de sites étudiés avant d'être déclarés AMP et l'équivalent en km2 (= appui à la création d'une AMP)
- Le nombre de sites étudiés après déclaration (= appui à la gestion d'une AMP)
- Aperçu (liste non exhaustive) des espèces / habitats clés que le SPA/RAC a contribué à mieux faire connaître et protéger à travers ses initiatives pour les AMP
- Nombre de plans de gestions participatifs et durables élaborés et mis en œuvre
- Le nombre moyen de parties ayant été impliquées

La liste ci-dessus est donnée à titre d'exemple et pourra évoluer en fonction des données effectivement disponibles.

4. LIVRABLES ET DELAIS

Livrables	Délais de réalisation maximum
Phase 1 – Cadrage et lancement : calendrier détaillé et validation des spécifications fonctionnelles.	1 semaine après la signature du contrat
Phase 2 – Développement et intégration : développement des nouvelles pages, modules et fonctionnalités décrits à l'article 3, intégration dans WordPress et recommandations SEO.	8 semaines
Phase 3 – Tests et corrections : recette fonctionnelle, intégration des observations du SPA/RAC et corrections.	2 semaines
Phase 4 – Formation, documentation et mise en production : formation de l'équipe du SPA/RAC, documentation technique et utilisateur relative aux développements réalisés, mise en ligne et contrôle qualité.	1 semaine

5. SUPERVISION ET COLLABORATION

Le prestataire travaillera sous la supervision du directeur du SPA/RAC et en étroite collaboration avec la chargée de communication.

6. COMPETENCES ET EXPERIENCE REQUISES

Compétences avérées dans les domaines suivants :

- Gestion de projets de site web
- webdesign
- développement de sites complexes (grand nombre de pages et différents templates, ramification, contenus multilingues) et mise en production
- Référencement

CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

Cette consultation s'adresse aux sociétés spécialisées dans le développement des sites Web et ayant les garanties techniques et financières pour la bonne exécution des prestations demandées.

ARTICLE 2 - COMPOSITION ET PRESENTATION DES OFFRES

L'offre remise doit comporter séparément : (i) une offre technique, (ii) des documents administratifs et (iii) une offre financière distincte.

Les prestations fournies dans le cadre de cette mission sont constituées d'un coût global fixe et non révisable.

1. Offre technique

L'objectif de cette consultation est de recruter une agence compétente, à savoir, un chef de projet expérimenté pour faciliter l'interface avec le centre, une équipe compétente pour la production du site, assez grande et stable pour tenir les délais et garantir, plus tard, la maintenance du site.

Aussi, l'offre technique doit contenir :

1. Un mémoire technique proposant une méthode claire et efficace pour répondre à l'ensemble de la demande
2. CV techniques des membres de l'équipe proposée pour couvrir tous les aspects de la prestation :
 - gestion de projets
 - webdesign
 - développement de sites web complexes (grand nombre de pages, ramification, contenus multilingue) et mise en production
 - Référencement
3. Références démontrant l'expérience de l'équipe proposée dans les différents domaines abordés dans la prestation :
 - 10 références de site web, accompagné d'un court texte d'explication sur la contrainte/demande du client et la manière d'y répondre
 - 5 références de projets complexes : présentant une grande quantité de contenus à traiter : nombre de page, articles, publications... et explicitant l'articulation/interface entre l'agence et son client.
4. Un calendrier réaliste, incluant le travail de l'agence, l'interface avec la chargée de communication du SPA/RAC

Le soumissionnaire est encouragé à envoyer des liens vers les références et/ou partager des documents pertinents.

2. Documents administratifs

L'offre administrative doit inclure les documents administratifs suivants :

1. Une copie du Registre National des Entreprises valable à la date de la soumission.
2. Une attestation délivrée par l'organisme de sécurité sociale auquel l'agence est affiliée, indiquant que toutes les cotisations ont été payées et qui est valide à la date de la soumission.
3. Une déclaration sous serment de non-faillite.

4. Une déclaration sous serment indiquant que le soumissionnaire n'est dans aucune situation incompatible avec la mission ou compromettant l'indépendance dans l'exécution de la mission.
5. Une déclaration sous serment de chaque membre de l'équipe d'experts, qui ne sont pas des membres du personnel, confirmant qu'ils sont disposés à participer à l'équipe de travail pour mener à bien cette mission.
6. L'appel d'offres actuel signé (date, signature et cachet du cabinet de conseil/de la société prestataire de services à la fin du document).

Si les documents administratifs originaux ne sont pas en anglais ou en français, ils doivent être fournis avec des copies supplémentaires traduites en anglais ou en français par un traducteur assermenté. Si l'un des documents administratifs manque, le soumissionnaire sera contacté pour compléter les documents manquants dans un délai de cinq (5) jours. Si, après une période de cinq (5) jours, les documents ne sont toujours pas complets, l'offre sera éliminée.

3. Offre financière

L'offre financière doit être exprimée en Dinars Tunisiens pour les prestataires tunisiens et en dollars, pour les prestataires étrangers en prix hors taxes et toutes taxes comprises. Elle doit inclure tous les coûts liés à la prestation de service.

L'offre financière doit inclure les documents suivants :

- Lettre de soumission, en utilisant le modèle joint en Annexe 1 ; et
- Les détails du prix global en utilisant le modèle en Annexe 2.

ARTICLE 3 - SOUMISSION

Les propositions doivent être reçues électroniquement à l'adresse e-mail suivante : procurement@spa-rac.org, **avant le 4 aout 2026 à 23h59 UTC+1 (heure de Tunis)**.

Les transmissions doivent avoir pour objet : Appel d'offres n°36/2026_SPA/RAC Évolution du site web SPA/RAC.ORG - nom du soumissionnaire.

Les offres reçues après la date limite ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de questions ou de besoin de clarifications concernant ces termes de référence et leur contenu, les soumissionnaires peuvent soumettre une demande écrite par e-mail à : procurement@spa-rac.org au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de soumission des propositions.

ARTICLE 5 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements relatifs au présent marché, dont le montant est fixé dans la soumission seront réglés dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture et du procès-verbal de réception provisoire sans réserve correspondant.

Les paiements de la mission seront effectués comme suit :

- 20 % après validation de la Phase 1 – Cadrage et lancement.
- 40 % après validation de la Phase 2 – Développement et intégration ; Ce paiement est conditionné par la signature d'un PV de réception provisoire sans réserve.
- 30 % après validation de la Phase 4 – Formation, documentation et mise en production.
- 10% du montant total, au plus tard un (01) mois après la réception définitive de tous les livrables prévus dans le cadre de cette prestation. Ce paiement est conditionné par la signature du PV de réception définitive.

Tous les paiements seront effectués par virement bancaire après réception d'une facture du contractant. Les paiements seront effectués sur un compte bancaire détenu par le contractant.

ARTICLE 6 - VALIDITE DES OFFRES

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre sera lié par son offre pendant 120 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

ARTICLE 7 - PROCÉDURE D'ÉVALUATION

L'évaluation sera basée sur des critères techniques et financiers, comme suit :

1. Évaluation technique

Les offres techniques seront examinées en premier, tandis que les offres financières resteront scellées. Les candidatures seront évaluées en fonction des critères suivants :

Critères d'évaluation		Score maximum	Barème de notation
Expérience et références de l'équipe	Composition et pertinence des profils proposés par rapport aux besoins	10	- Excellente proposition (profils proposés en adéquation avec le besoin, et chef de projet expérimenté) : 10 - Proposition satisfaisante : 8 - Proposition moyennement satisfaisante : 6 - Proposition insuffisante : 4 - Proposition très insuffisante (profils proposés ne répondant pas au besoin, et chef de projet inexpérimenté) ou pas de proposition : 0
	Expérience en sites web (webdesign, développement, mise en production, référencement)	15	- 10 références pertinentes de site web : 15 - 8-9 références pertinentes : 12 - 6-7 références pertinentes : 9 - 4-5 références pertinentes : 6 - 2-3 références pertinentes : 3 - 0 référence : 0
	Expérience dans des projets complexes	15	- 5 références pertinentes : 15 - 4 références pertinentes : 12 - 3 références pertinentes : 9 - 2 références pertinentes : 6

			- 1 référence pertinente : 3 - 0 références : 0
Pertinence et qualité de l'offre	Mémoire technique (approche, méthode, solutions préconisées, contenu...)	40	- Excellente proposition (méthode claire et efficace pour répondre à l'ensemble de la demande) : 40 - Proposition satisfaisante : 32 - Proposition moyennement satisfaisante : 24 - Proposition insuffisante : 16 - Proposition très insuffisante (proposition ne répondant pas au besoin) ou pas de proposition : 0
	Calendrier (déroulé des différentes étapes, succession des équipes...)	20	- Excellente proposition (calendrier bien pensé, incluant le travail de l'agence et l'interface avec le SPA/RAC, réaliste, permettant d'achever le travail dans les meilleurs délais) : 20 - Proposition satisfaisante : 16 - Proposition moyennement satisfaisante : 12 - Proposition insuffisante : 8 - Proposition très insuffisante (calendrier irréaliste) ou pas de proposition : 0

Toute offre qui n'a pas atteint le score minimum de 70 points est éliminée. Si aucune offre n'atteint 70 points, la procédure d'appel à consultation est déclarée infructueuse.

2. Évaluation financière

Une fois l'évaluation technique terminée, les offres financières des candidats qui n'ont pas été éliminés lors de l'évaluation technique seront examinées.

Le comité d'évaluation vérifiera que les offres financières ne contiennent pas d'erreurs arithmétiques évidentes. Toute erreur arithmétique évidente sera corrigée, et les chiffres corrigés seront pris en considération.

Le comité d'évaluation procédera ensuite à une comparaison financière. L'offre financière la plus basse jugée acceptable recevra 100 points. Les autres offres se verront attribuer un score selon l'équation suivante :

Score financier = (montant de l'offre la plus basse acceptée / montant de l'offre en question) x 100

3. Conclusions du comité d'évaluation

Le choix de la meilleure offre est réalisé en pondérant les scores techniques et financiers à l'aide d'une clé de répartition de 70/30. À cette fin :

- Le score technique sera multiplié par un coefficient de 0,70.
- Le score financier sera multiplié par un coefficient de 0,30.

Les scores techniques-financiers pondérés ainsi calculés seront ajoutés pour déterminer l'offre avec le meilleur score technique et financier.

En cas d'obtention par deux offres des mêmes scores techniques-financiers pondérés, la préférence sera donnée au demandeur selon l'ordre suivant :

- ayant obtenu le meilleur score technique.
- ayant obtenu le meilleur score pour la méthodologie.
- ayant obtenu le meilleur score total pour l'expérience et les qualifications des experts.

ARTICLE 8 - SUIVI, CONTRÔLE ET VALIDATION DU TRAVAIL

Le prestataire travaillera sous la supervision du directeur du SPA/RAC et en étroite collaboration avec la chargée de communication et l'ensemble de l'équipe SPA/RAC.

Le prestataire soumettra une version provisoire de chaque livrable. Le prestataire soumettra la version finale des livrables comme indiqué dans la section 4 (Livrables et délais) des "Spécifications techniques".

ARTICLE 9 - PÉNALITÉ

En l'absence de réalisation par le prestataire des services à sa charge dans les délais contractuels prévus à la section 4 (Livrables et délais) des "Spécifications techniques", une pénalité d'un centième (1/100) du montant total du contrat (Toutes Taxes Comprises - TTC) sera appliquée de plein droit et sans préavis, pour chaque jour civil de retard.

Le montant des pénalités de retard sera déduit des comptes. Le montant des pénalités est plafonné à 5% du montant total du contrat en TTC. Lorsque ce seuil est atteint, le SPA/RAC se réserve le droit de résilier le contrat à la faute du titulaire, conformément à l'Article 14 (Conditions d'annulation) ci-dessous, sans que le titulaire puisse soulever des contestations ou réclamer une quelconque indemnité.

ARTICLE 10 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

Tous les droits légaux dans le monde entier sur les œuvres ou inventions créées par le prestataire dans le cadre de la consultation seront accordés au SPA/RAC. Le prestataire reconnaît que ces droits comprennent, sans s'y limiter, le droit d'auteur et autres droits sur les matériels écrits, les enregistrements sonores et vidéo (y compris les films), les cartes, les photographies, etc., ainsi que les brevets et autres droits sur les inventions, et que ces droits permettent au SPA/RAC de contrôler et d'autoriser, le cas échéant, toutes les publications, les matériels publicitaires et autres exploitations desdites œuvres et inventions.

Tous les plans, dessins, logiciels, photos, vidéos, données, présentations, rapports d'étude et tout autre document élaboré et soumis par le prestataire au SPA/RAC pour l'exécution du contrat deviendront et resteront la propriété du SPA/RAC, et le prestataire les soumettra au SPA/RAC.

Le prestataire n'a pas le droit d'utiliser ou de copier les produits résultant de cette consultation, sous quelque forme ou support que ce soit, sans l'autorisation écrite explicite du SPA/RAC.

ARTICLE 11 - ARBITRAGE, RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Tout différend découlant ou lié à l'exécution de ce contrat sera résolu par des négociations amiables entre les parties. Le contrat est réputé avoir été conclu en Tunisie et être soumis au droit tunisien. En cas de litige, le Tribunal de Tunis est compétent.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Le SPA/RAC n'accepte aucune responsabilité pour les actes de tiers, les accidents, les maladies ou les pertes de toute nature, quelle qu'en soit la cause, survenant pendant la mise en œuvre des actions spécifiques et la production des résultats attendus. Le soumissionnaire confirme que lui ou tout personnel impliqué sera couvert par une assurance appropriée.

ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE

La force majeure désigne tout événement échappant au contrôle d'une partie de sorte qu'il est impossible pour cette partie de remplir ses obligations, ou que l'exécution de ces obligations devient si difficile qu'elle est considérée comme impossible dans de telles circonstances.

La partie qui invoque la force majeure doit informer son cocontractant dans les sept (7) jours suivant son occurrence, de sorte que le délai contractuel sera suspendu avec un accord conjoint entre les parties pour la période couverte par le cas de force majeure.

Le SPA/RAC a le droit d'évaluer les circonstances des empêchements invoqués par le titulaire comme un cas de force majeure pour voir s'ils sont convaincants, et si tel n'est pas le cas, les jours de travail interrompus seront comptabilisés comme des jours de retard.

Le non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations contractuelles n'entraîne pas la résiliation du contrat ou le non-respect de ses obligations contractuelles si un tel manquement est dû à un cas de force majeure, à condition que la partie se trouvant dans une telle situation ait fait ce qui suit :

- a pris toutes les précautions et mesures raisonnables pour lui permettre de se conformer aux termes et conditions du contrat ; et
- a informé l'autre partie de l'événement dès que possible. Tout délai accordé à une partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prolongé d'une période égale à celle pendant laquelle cette partie a été empêchée de remplir ses obligations.

ARTICLE 14 - CONDITIONS D'ANNULATION

Le SPA/RAC pourrait annuler ce contrat par notification écrite adressée au soumissionnaire après l'un des événements indiqués dans les paragraphes suivants :

- non-respect du délai d'exécution dans l'application de la section 4 (Livrables et délais) des "Spécifications techniques".
- dans le cas décrit à l'Article 9 (Pénalité) lorsque le montant est plafonné à 10% du montant total du contrat ;
- non-conformité au contenu du service énuméré dans les spécifications techniques de la présente consultation (section 3 des spécifications techniques : Tâches à entreprendre),
- Si le soumissionnaire fait faillite ou est mis en redressement judiciaire.
- Si, après un cas de force majeure, le titulaire est incapable d'exécuter une partie substantielle des services pendant une période d'au moins soixante (60) jours ;
- Si le soumissionnaire était impliqué dans la corruption ou les manipulations frauduleuses pour obtenir le contrat ou pendant l'exécution du contrat. Aux fins de la clause : une personne est coupable de "corruption" si elle offre, donne, sollicite ou accepte toute sorte d'avantage afin d'influencer l'action d'un fonctionnaire public lors de la sélection ou de l'exécution du contrat ; et entreprend des "manipulations frauduleuses" qui déforment ou dénaturent les faits afin d'influencer la sélection ou l'exécution du contrat au détriment de l'emprunteur ; par

"manipulations frauduleuses", on entend tout accord ou manipulation collusive des soumissionnaires (avant ou après la soumission des propositions) afin de maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux qui ne correspondent pas aux prix qui auraient résulté d'une concurrence libre et ouverte et qui privent l'emprunteur des avantages de la concurrence libre et ouverte ; ou

- Si le SPA/RAC, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le contrat.

ARTICLE 15 - CONFLIT D'INTÉRÊTS

1. Interdiction d'activités incompatibles

Le soumissionnaire, le personnel et les agents ne doivent pas s'engager, directement ou indirectement, pendant la durée de l'exécution du contrat, dans des activités professionnelles ou commerciales qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiées en raison du présent contrat.

2. Non-participation du titulaire et de ses associés à certaines activités

Le soumissionnaire et ses associés sont interdits, pendant la durée du contrat et à la fin de la période contractuelle, de fournir des biens, travaux ou services pour tout projet découlant des services ou étroitement lié aux services du présent contrat (sauf pour la mise en œuvre des services du présent contrat et leur continuation).

ARTICLE 16 - RÉCEPTIONS PROVISOIRE ET DÉFINITIVE

La réception provisoire est prononcée après l'achèvement des services objet de la présente consultation, c'est-à-dire après la finalisation de la prestation décrite à la Section 3 des spécifications techniques - « Tâches ») et section 4 Délai d'exécution du marché du cahier des prescriptions techniques. La réception provisoire ne sera prononcée que dans le cas d'une conformité totale jugée concluante par le SPA/RAC, et ce, par le biais d'un procès-verbal de réception provisoire délivré par le SPA/RAC au maximum 30 jours à partir de la réception des livrables par le SPA/RAC et sur demande écrite du prestataire et la signature d'un procès-verbal de constat d'achèvement des travaux/prestations conjointement par le prestataire de services et le SPA/RAC. Le prestataire de services doit, toutefois, corriger toute lacune identifiée par le SPA/RAC lors de l'achèvement des différentes phases.

La réception définitive aura lieu un (01) mois après la date de réception provisoire sans réserve des travaux/prestations. Le rapport de réception définitive ne sera établi que lorsque le prestataire de services aura rempli toutes ses obligations découlant des obligations énoncées à la Section 3 des spécifications techniques - « Tâches ») et résultats attendus, après correction des irrégularités et réserves éventuelles.

ANNEXE 1

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné, (Expert principal), après avoir pris connaissance du dossier de l'appel d'offres N° lancé par, relatif à une mission de, m'engage par la présente à exécuter les services demandés conformément aux dispositions définies dans les documents susmentionnés, pour les prix tels qu'établis par moi-même sans tenir compte des taxes, et en sachant que les droits de timbre et d'enregistrement sont à la charge de l'assureur. Le prix total de l'offre est de () TND (prestataires tunisiens) / dollars TTC. Je prends acte du fait que vous n'êtes pas obligé de poursuivre la procédure d'appel d'offres et que je ne peux pas réclamer une indemnisation. Je m'engage à ce que les conditions de mon offre restent valables pendant une période de cent vingt jours (120 jours) à compter du lendemain de la date limite de réception des offres. Le SPA/RAC s'engage à payer le montant après la signature d'une convention sur le compte courant de la banque Au nom de Sous le numéro de RIB (BIC – IBAN)

Fait à, le

(Nom, prénom et fonction) Droit de soumission (Signature)

ANNEXE 2

DÉTAILS DU PRIX TOTAL

Le soumissionnaire, à l'appui de son offre, doit fournir une ventilation de chaque prix unitaire selon le modèle suivant :

Désignation	Prix unitaire	Tache 1		Tache 2		Tache 3		Total Taches (1+2+3...)	
		Durée	Sous-total	Durée	Sous-total	Durée	Sous-total	Durée	Sous-total
Honoraires									
Consultant principal									
Consultant(s) associé(s)									
Autres coûts									
Autres frais nécessaires à la bonne exécution de la présente consultation									
Sous-total / tache (hors TVA)									
	TOTAL DT (prestataires tunisiens) / dollars Hors TVA								
	TVA								
	TOTAL DT (prestataires tunisiens) / dollars Toutes Taxes Comprises								

Le montant de l'offre HT est fixé à la somme de DT (prestataires tunisiens) / dollars

Le montant de la TVA est fixé à la somme de DT (prestataires tunisiens) / dollars

Le montant de l'offre est fixé à la somme de ... DT (prestataires tunisiens) / dollars Toutes Taxes Comprises (TTC).

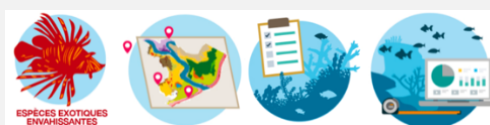
(Signature et cachet officiel du soumissionnaire)

ANNEXE 3

Webpage information

Example I:

Category	Item	Text	Comment
MPA Data	Name of MPA	Kuriat Islands	
	Country	Tunisia	
	Date of Creation	On-going declaration process	
	MAPAMED ID	N/A	
	WDPA ID	N/A	
	Designation	No MPA designation	
	National / International Status	No status	
	IUCN Category	No Category	
	Size (km²)	N/A	
	Governance Type	N/A	
	Management Authority	N/A	
MPA Description	Description	The Kuriat archipelago is composed of two flat islands sheltering rich biodiversity in the Gulf of Monastir, in Tunisia. They are one of the rare recurrent laying sites of the Mediterranean loggerhead turtle (<i>Caretta caretta</i>). The archipelago also hosts the threatened Noble Pen Shell (<i>Pinna nobilis</i>), currently under a great crisis, large populations of cephalopods, Posidonia meadows, Cystoseira marine algae forests, and sponge gardens.	
	Key Species / Habitat	1. Mediterranean loggerhead turtle (<i>Caretta caretta</i>) 2. Noble Pen Shell (<i>Pinna nobilis</i>), 3. Posidonia meadows	
SPA/RAC activities	Activities Funded (icons)	[examples of type of activities] Surveillance / monitoring / Restoration / Educating / management plan / mapping / capacity development / invasive species / business plan	Developed from pre-determined list of categorised activities funded. <i>Nb. Icons provided are examples.</i>



Activities implemented (text)	The site benefited from several projects led by SPA/RAC in order to establish a Marine and Coastal Protected Area. The whole process started with SPA/RAC's <u>MedMPAnet project</u>, funded by the GEF, EC, AECID and FFEM, which led to the elaboration of a sustainable and integrated <u>management plan</u> of the Kuriat Islands. Then, thanks to the support of the MAVA-funded projects, <u>Kuriat</u> and <u>NTZ/MPA</u>, the management plan has moved from concept to implementation to move forwards the first Marine and Coastal Protected Area (MCPA) in Tunisia with a Co-management Unit bringing together a national agency, namely the Coastal Protection and Management Agency (APAL), and a civil society organization (Notre Grand Bleu NGO).		
Main Stakeholders (text)	• Coastal Protection and Management Agency (APAL) • Notre Grand Bleu (NGO)		
Main Funders (text + logo)	• GEF • European Commission • AECID • FFEM • MAVA		
Main Documentation	TBC	List of documentation, resources and outputs produced by SPA/RAC	

Example II:

Category	Item	Text	Comment
MPA Data	Name of MPA	Ain El Ghazala	
	Country	Libya	
	Date of Creation	2011	
	MAPAMED ID	929	
	WDPA ID	N/A	
	Designation	MPA with a national statute	
	National / International Status	National	
	IUCN Category	Not reported	
	Size (km²)	261.45	
	Governance Type	N/A	
	Management Authority	Environmental General Authority	
MPA Description	Description	Ain El Ghazala lagoon is a well-preserved environment with a variety of diversified assemblages and natural monuments which are unique in the Mediterranean Sea and associated with an exceptional biological wealth. Established in 2011, the MPA protects over 260km of marine area.	
	Key Species / Habitat	The main characteristics of this site are: the salt marsh, with <i>Salicornia arabica</i> and common reed (<i>Phragmites communis</i>) and sharp-pointed rush (<i>Juncus acutus</i>) fringes, the seagrasses <i>Cymodocea nodosa</i> which cover 77% of the lagoon and <i>Posidonia oceanica</i> , mainly developed in the entrance of the lagoon and towards Elba Island. The Elba Island constitutes a nesting area for numerous birds (in spring for <i>Larus michahellis</i> and in summer for <i>Thalasseus benghalensis</i>). The large seagrass meadows at Ain El Ghazala lagoon are reported as an indicator of absence of pollution. Salinity levels are close to that of seawater and there is a high level of dissolved oxygen. The lagoon of Ain El Ghazala hosts a breeding site of the loggerhead sea turtle <i>Caretta caretta</i> .	
SPA/RAC activities	Activities Funded (icons)	Surveillance / Monitoring / Restoration / educating / management plan / mapping / capacity development / invasive species / business plan	Developed from pre-determined list of categorised



activities
funded.

*Nb. Icons
provided are
examples.*

Activities implemented (text)	Scientific field survey report for the development of the Ain El Ghazala Marine Protected Area (MPA) under the project: "MedMPAnet (Regional Project for the Development of a Mediterranean Marine and Coastal Protected Areas (MPAs) Network through the boosting of MPAs Creation and Management)", supported by the European Commission, AECID and FFEM from 2010 – 2015.	
Main Stakeholders (text)	N/A	
Main Funders (text + logo)	• European Commission • AECID • FFEM	
Main Documentation	TBC	<i>List of documentation, resources and outputs produced by SPA/RAC</i>